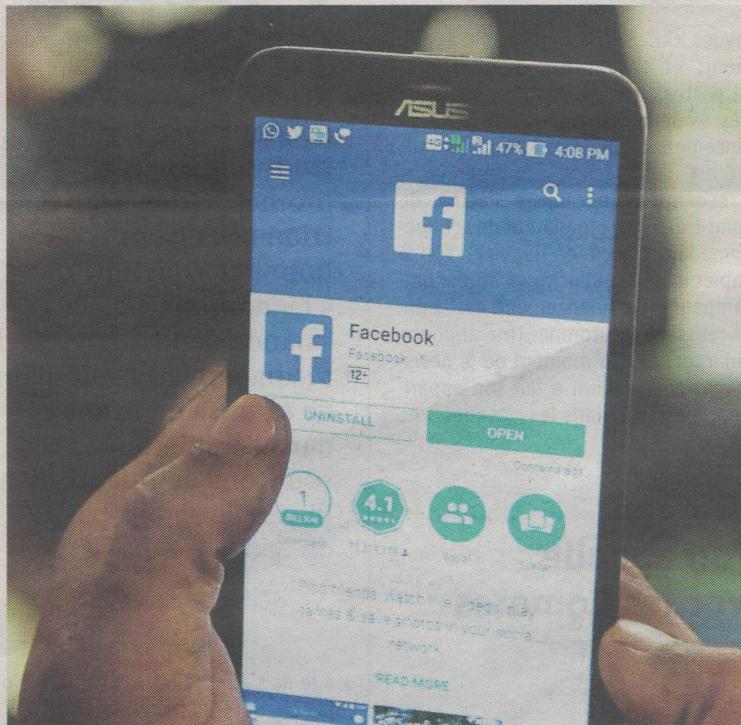


Facebook. Comment se protéger ?

Les excuses tardives et les promesses du patron de Facebook, Mark Zuckerberg, étaient loin, jeudi, d'éteindre la polémique autour de l'utilisation indue de données personnelles de millions d'utilisateurs par la firme britannique Cambridge Analytica. Voici les options qui s'offrent aux internautes inquiets qui veulent prendre leurs distances avec le réseau social.



Autrefois difficile, la déconnexion de Facebook est aujourd'hui relativement aisée.

1. Fermer son compte. Deux possibilités : la « déconnexion », assimilable à une mise en veille, ou la « désactivation ». L'internaute doit cliquer sur le triangle noir en haut de sa page, choisir les onglets « paramètres », « gérer le compte », puis aller lire « en savoir plus » sur la « déconnexion » ou la « désactivation » (suppression) du compte.

Déconnecter le compte permet de revenir à son compte intact en cas de remords, en laissant une présence minimale sur internet : « votre profil sera désactivé et votre nom et vos photos n'apparaîtront plus dans la plupart de vos

publications » passées, mais certains contenus comme les messages échangés avec les amis, resteront accessibles aux tiers, explique Facebook.

Option plus radicale : désactiver, c'est-à-dire supprimer définitivement son compte. Cette option rend invisible sur Facebook, mais « jusqu'à 90 jours peuvent être nécessaires » pour supprimer tout ce qui a été publié. Toutefois, certaines activités Facebook non stockées dans le compte personnel de l'utilisateur « persisteront » comme les messages envoyés à un ami. Selon des experts comme Nathalie Devillier, spécialiste des

données à Grenoble École de management, il ne faut pas écarter la possibilité que Facebook conserve les données de certaines personnes s'il y a une demande des autorités américaines en matière de sécurité nationale.

2. Renforcer sa vigilance. Une autre option est de vérifier ses paramètres de confidentialité et de connaître l'étendue des connaissances de Facebook sur sa vie personnelle, en demandant à la plateforme la communication de l'intégralité des données qu'elle détient. Cette dernière tâche est facile et rapide. Il faut cliquer sur le petit

triangle noir en haut de la page, l'onglet paramètres, puis sur le lien « téléchargez vos données ». Après quelques vérifications des identifiants, les données (photos, vidéos postées, messages échangés avec ses amis, applications installées, événements « likés », etc.) sont envoyées rapidement sous la forme d'un fichier zip. Sans commander ses données, il est possible, à partir de la page <https://www.facebook.com/about/privacy/>, d'agir sur certains paramètres publicitaires, via le paragraphe « diffuser et évaluer les publicités et les services », et le mot-clé « contrôler ». Par exemple, décider si le critère de la situation amoureuse peut-être utilisé pour vous envoyer - ou non - une pub !

3. Poursuivre Facebook. L'association française la Quadrature du Net va tenter prochainement une action de groupe en France contre Facebook, ouverte aux internautes. Elle s'appuiera sur les dispositions du règlement européen sur la protection des données (RGPD), qui entrera en vigueur le 25 mai, et qui veut que le consentement des internautes « à l'utilisation de leurs données par Facebook et ses partenaires » ne soit pas forcé. Autrement dit, que Facebook soit contraint par exemple de demander à ses utilisateurs un accord explicite pour l'exploitation commerciale des données, en cochant délibérément une case. Aux États-Unis, des cabinets d'avocats américains ont annoncé avoir déposé des recours collectifs.

T sur letelegramme.fr
Cinq astuces pour se protéger